

depuis 1969 pour ses programmes administratifs et de recherche. Les économies réalisées en heures-hommes sont en général calculées à partir d'estimations du nombre d'employés supplémentaires qu'il aurait fallu engager pour faire face à l'augmentation de travail au cours des deux dernières années. Dans le domaine de la recherche, on n'a estimé que de modestes économies parce qu'il est reconnu que la plupart des projets de recherche actuels ne seraient pas possibles sans l'emploi d'ordinateurs.

Économie en heures-hommes; 1969-1970, 51,000 heures-hommes; 1970-1971, (par extrapolation) 80,000 heures-hommes.

LE PERSONNEL DES MINISTÈRES DES COMMUNICATIONS ET DES POSTES

Question n° 398—M. Macquarrie:

1. Quel est le nombre total des fonctionnaires à plein temps du a) ministère des Communications, b) ministère des Postes?
2. Quels sont les noms, fonctions et salaires des employés du Cabinet du a) ministre des Communications, b) ministre d'État responsable des Postes?
3. Au 9 novembre 1970, qui était le ministre des Postes?
4. A-t-on l'intention de faire effectuer d'autres études sur la question de transformer le ministère des Postes en société de la Couronne?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère des Communications et le ministère des Postes m'informent comme suit: 1. a) 1,324; b) 36,755.

	Échelle de traitement
2. a) M. A. Houle, adjoint spécial	\$12,500—15,000
M ^{lle} F. Ievers, adjoint spécial	7,500—10,000
M ^{lle} I. Lefort, secrétaire privée	7,500—10,000
M. P. Saumure, CR-3	5,632— 6,191
M ^{lle} R. Paul, ST-6	6,294— 6,918
M ^{lle} A. Kinkella, ST-5	5,632— 6,191
b) M. J.-R. Bellemare, chef de cabinet	\$15,000—17,500
M ^{lle} M. J.-P. Thériault, adjoint spécial	12,500—15,000
M ^{me} G. Cousineau, secrétaire particulière	7,500—10,000
M ^{me} M. Dubois, ST-6	6,294— 6,918
M. G. Prud'homme, CR-3	5,632— 6,191

3. Selon les dispositions de l'article 3(2) de la loi sur les Postes, le ministre des Communications est ministre des Postes. L'arrêté ministériel C.P. 1970-1704 autorise l'honorable Jean-Pierre Côté à agir en tout temps au nom du ministre des Postes à l'égard des fonctions du ministre des Postes.

4. Non. Comme le premier ministre l'a dit à la Chambre le 9 novembre, on a demandé à l'honorable Jean-Pierre Côté d'étudier la question, et l'étude se poursuit.

MEADOW LAKE (SASK.)—LE COÛT D'HABITATIONS PUBLIQUES

Question n° 401—M. Gleave:

1. Quelles sommes a) le gouvernement fédéral, b) le gouvernement provincial, c) la ville de Meadow Lake (Sask.), versent-

ils pour les 16 habitations publiques qui sont actuellement en construction à Meadow Lake?

2. Combien le terrain a-t-il coûté?

L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille):
1. Le coût de construction des 16 unités de logement public dans la ville de Meadow Lake est partagé entre les trois paliers de gouvernement comme suit: le gouvernement fédéral, \$172,200; le gouvernement provincial, \$45,920; le gouvernement municipal, \$11,480; total: \$229,600.

2. Le coût estimatif du terrain muni des services aux fins de construction des unités de logement en question est de \$11,000 et est inclus dans les chiffres susmentionnés.

SASKATOON (SASK.)—LE COÛT DE LOGEMENTS DESTINÉS À DES FAMILLES À REVENUS MODESTES

Question n° 408—M. Gleave:

1. Quel est le montant contribué par a) le gouvernement fédéral, b) le gouvernement provincial, c) la ville de Saskatoon (Sask.) pour le projet de construction de 50 unités de logement destinées à des familles de revenus modestes à Saskatoon?
2. Quel montant a été payé pour le terrain?

L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille):
1. Le coût de construction des 50 unités de logement destinées aux personnes à faible revenu à Saskatoon est partagé entre les trois paliers de gouvernement comme suit: le gouvernement fédéral, \$395,325; le gouvernement provincial, \$105,420; le gouvernement municipal, \$26,355; total: \$527,100.

2. Les fonds susmentionnés sont employés pour acquérir des maisons existantes; il est donc impossible pour le moment de déterminer le coût réel du terrain.

L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS POUR BÉBÉS

Question n° 409—Mme McInnis:

La Direction des aliments et drogues compte-t-elle adopter des normes fédérales pour les formules d'alimentation des nourrissons et exiger l'étiquetage de tous les ingrédients des aliments pour bébés, comme l'a fait récemment la *Food and Drug Administration* aux États-Unis?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): La Direction générale des aliments et drogues élabore présentement des normes pour les formules d'alimentation des nourrissons, normes qui exigeront l'indication des quantités d'éléments nutritifs requis dans les aliments. L'étiquette de ces produits devra donner la liste des ingrédients.

LES BRISE-GLACES DANS LES GRANDS LACS

Question n° 412—M. Noble:

Comme la navigation peut être ouverte dans la baie Georgienne et dans le lac Huron de huit à dix jours plus tôt que dans le lac Supérieur, le gouvernement compte-t-il remiser pour l'hiver le brise-glace *Alexander Henry* à Owen Sound ou à Collingwood?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Il est prévu que l'*Alexander Henry* sera remis pour l'hiver à Thunder Bay et un deuxième petit brise-glace sera remis dans la baie Georgienne.